

2024/.....
Parafe

ARRETE N°34/2024

OBJET : PAS D'UTILISATION DES TERRAINS D'HONNEUR DU STADE DES 3 SAPINS ET DU STADE DE LA CHARMERAIE

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-11 et suivants et L.2213-1 et suivants ;

Vu les dispositions du code pénal ;

Considérant que les conditions climatiques rendent les terrains impraticables ;

ARRETE

Article unique : les conditions climatiques rendant les terrains impraticables, les terrains d'honneur du stade des 3 sapins et du stade de la Charmeraie ne peuvent recevoir de match les :

Samedi 13 avril 2024

Et

Dimanche 14 avril 2024

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 9 avril 2024

Le Maire,
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com